

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 4

Artikel: Conférence nationale du logement : le Conseil fédéral apporte sa caution aux recommandations des experts

Autor: G.D.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil fédéral apporte sa caution aux recommandations des experts

21

La première Conférence nationale concernant la construction de logements, qui s'est tenue le 29 septembre 1965, a donné le départ à des efforts étendus en vue de résoudre les problèmes que pose en Suisse le marché locatif. Cinq groupes d'experts ont accompli une première étude de ces problèmes. Les discussions qui s'ensuivirent ont apporté des idées et suggestions précieuses. Les rapports des experts étant mis au point, une seconde Conférence nationale, à laquelle ont participé à Berne environ quatre cents représentants de tous les milieux intéressés, a servi à faire le point. M. Hans Schaffner, président de la Confédération, après avoir fait siennes les constatations, a fait la synthèse des rapports des groupes de travail et leur a conféré tout le poids que l'autorité politique donne à de tels travaux en leur apportant sa caution. Le Conseil fédéral fait siennes les constatations, les critiques et les recommandations formulées: cela n'est pas sans importance.

Le président de la Confédération, M. Hans Schaffner, a donné un long aperçu de la situation actuelle du marché locatif. Il a dit en substance que la Confédération, dans les limites de ses possibilités, coopérera à améliorer les bases de notre économie du bâtiment et celles du marché locatif. La loi fédérale sur l'encouragement à la construction de logements permet d'y apporter une très importante contribution. Les efforts entrepris doivent avoir pour but un marché locatif libre et sain qui assure à chacun chez nous un foyer digne de l'homme.

La situation actuelle du marché des logements exige un nouvel examen. Constatant que s'accroissait le décalage entre l'offre toujours plus abondante en appartements chers et la demande accrue en logements accessibles aux bourses moyennes, le chef du Département de l'économie publique a invité les milieux de la construction à «ne plus fournir des Cadillac lorsqu'on leur demande des 2 CV». Il y a encore un problème des logements, mais de plus en plus un problème des loyers. Le Département de l'économie publique vient d'ordonner une enquête approfondie des besoins actuels et des pronostics relatifs à la demande ces prochaines années. Les résultats en seront connus au cours des semaines à venir, mais il est cependant certain que, dans l'ensemble, la demande est encore loin d'être satisfaite.

Rationaliser et industrialiser

Pour le reste, M. Schaffner a repris les constatations principales des experts et a insisté sur les principaux

objectifs à atteindre. Il faut rationaliser et industrialiser la construction pour parvenir à des coûts moins élevés. Il faut normaliser et coordonner pour préfabriquer en grandes séries. Il faut planifier et programmer afin d'utiliser plus rationnellement les moyens existants et d'améliorer la productivité. La recherche scientifique dans le secteur des hommes de métier doit être mieux adaptée au rythme de l'évolution technique.

Le chef du Département de l'économie publique a insisté aussi sur la nécessité de revoir les prescriptions locales et régionales concernant la construction, afin de fixer des normes valables au moins pour l'ensemble de notre pays. Il y a trop d'exemples choquants de protectionnisme local qui doivent disparaître. La Suisse est déjà un marché trop étroit, et l'on ne peut plus protéger arbitrairement les maîtres d'état locaux.

L'utilisation des terrains doit être rationnelle elle aussi. Il faut équiper largement et à temps les terrains disponibles. Les logements doivent correspondre à une série d'exigences minimales, non seulement sur le plan technique, mais au point de vue social et hygiénique. La Confédération fera tout ce qu'elle pourra dans ces directions, mais M. Schaffner a insisté sur la responsabilité primordiale des cantons et des communes à cet égard.

Les problèmes de financement préoccupants

Une remarque intéressante fut formulée au nom des architectes, qui invitèrent les instituts de financement à faire jouer leur influence en faveur de la qualité de la construction et à veiller aussi bien à la valeur sociale et sanitaire des appartements qu'à leur valeur de rendement.

La discussion montra que les problèmes de financement demeurent malgré tout les plus préoccupants dans les milieux intéressés. Le rapport sur cet aspect du problème est trop optimiste au gré de plusieurs, dont M. Richard, ancien chef de service à l'Etat de Vaud, qui releva surtout les difficultés de consolidation. D'autre part, un porte-parole des communes souligna les difficultés que les charges d'intérêt provoquent pour les budgets locaux. On demande aux communes de s'engager à long terme pour d'importants travaux d'infrastructure. On leur recommande d'utiliser rationnellement les terrains en les équipant en grand, mais on ne leur assure pas volontiers les moyens nécessaires pour une réalisation rapide qui seule permettrait de réduire les charges financières à un minimum. Il faudrait promouvoir aussi des solutions

régionales par des associations de communes afin d'assurer une «colonisation» optimale.

Au nom des experts romands des divers groupes de travail, M. Bourquin, Genève, constata la valeur du travail accompli. Les rapports forment un tout cohérent. Les

mesures préconisées par les diverses commissions se complètent. Il importe de considérer ce résultat comme un tout, et de veiller à ce que l'ensemble des recommandations formulées serve de base aux actions à venir.

G. D. «Gazette de Lausanne»

Déclaration commune des experts romands

Les experts romands de la Conférence nationale du logement, largement appuyés par les milieux de Suisse romande intéressés à la construction de logements, saluent les efforts de cette conférence et se félicitent de l'échange de vues fructueux qu'elle a permis. Ils remarquent, en particulier, que les rapports établis par les quatre groupes de travail présidés respectivement par MM. F. Berger, J.-P. Vouga, A. Kuttler et H. Meier forment un ensemble cohérent dont les éléments techniques, juridiques et économiques se complètent et s'épaulent mutuellement.

En effet, les dispositions techniques à prendre sur le plan du projet et de l'exécution des logements n'acquerront de valeur effective que si elles sont soutenues par des mesures propres à rationaliser et coordonner les prescriptions légales et réglementaires.

Ces dernières prescriptions, à leur tour, ne peuvent déployer utilement leurs effets qu'en étroite collaboration avec les organismes de l'aménagement du territoire qui doivent promouvoir une politique foncière apte à mettre à disposition des constructeurs des terrains équipés à des prix abordables et en des endroits convenables et pour autant que soit assurée, par ailleurs, d'une manière adéquate la liberté du commerce et de l'industrie. La description de l'état des divers secteurs de l'économie participant à la construction de logements, amène à des propositions à court terme et à long terme qui constituent déjà à ce stade une appréciation valable dont le délégué du Conseil fédéral à la construction de logements pourra faire la base de son action future. Il rencontrera dans l'accomplissement de cette tâche l'appui entier de tous ceux qui, dans les milieux intéressés, sont réellement décidés à contribuer à la promotion de logements répondant mieux que jusqu'ici aux besoins et aux moyens de toute la population.

Il est désirable que l'ensemble des recommandations contenues dans ces quatre rapports devienne la plateforme à partir de laquelle les diverses institutions professionnelles intensifieront, sous l'impulsion du délégué du Conseil fédéral, leurs efforts de recherche, de rationalisation et de coordination, chacune dans le secteur qui leur est attribué.

Quant au rapport relatif au financement de la construction de logements, il dépend, dans la réalisation de ses conclusions, d'une politique fédérale, voire internationale en matière d'émission d'emprunts et d'admission de fonds étrangers, sur laquelle les experts ne peuvent avoir qu'une influence modérée mais dont ils appuient néanmoins les recommandations.